

## Droit de retracttion pour les professionnels

Par archivert\_old, le 06/11/2007 à 15:11

je suis gérant de société, j'ai signé un bon de commande et me suis retracté 4 jours après. Le commercial me dit que le délai de 7 jours ne s'applique pas aux professionnels. Quels sont mes droits?

Par Jurigaby, le 06/11/2007 à 21:12

Bonjour.

Le commercial a raison... Le contrat est valable et vous devez l'honorer.